

3. Compte tenu des variations dans le volume des réserves, le gouvernement a-t-il été appelé à prendre des mesures particulières pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande et, dans l'affirmative, quelles ont été ces mesures?

4. Le gouvernement entend-il adopter prochainement une nouvelle ligne de conduite à ce sujet, dans le but d'encourager la production ou la consommation, ou de favoriser une baisse de la production ou de la consommation et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. a) Stocks de beurre: 75 millions de livres, le 1^{er} janvier 1966. b) Stocks d'huile de beurre: 0.4 million de livres, le 1^{er} janvier 1966.

2. Dans les conditions normales de production et de consommation, les stocks atteignent leur sommet le 1^{er} octobre et leur creux le 1^{er} mai.

Stocks en entrepôts	1963	1964	1965
	(en millions de livres)		
le 1 ^{er} mai	101	99	53
le 1 ^{er} octobre	167	138	108

3. Les stocks de beurre et d'huile de beurre de l'Office de stabilisation des prix agricoles ont augmenté de façon considérable au cours de la période s'étendant de 1959 à 1963. En 1963, l'autorisation a été donnée à l'Office de disposer par l'exportation d'une partie de ses réserves. Ainsi, en 1963 et 1964 les exportations ont pris 46.7 millions de livres de beurre et 70.6 millions de livres d'huile de beurre. De plus, le programme du soutien des produits laitiers, établi chaque année, a visé entre autres choses à équilibrer davantage l'offre et la demande.

4. Le programme du soutien des produits laitiers entre dans le plan directeur du gouvernement, et à ce titre, il sera annoncé avant la nouvelle campagne qui commencera le 1^{er} avril 1966.

CENTRALE ATOMIQUE AU QUÉBEC

Question n° 477—**M. Vincent:**

1. L'*Atomic Energy of Canada* et l'Hydro-Québec ont-elles étudié la possibilité de construire une centrale atomique au Québec?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) cette étude s'est-elle faite conjointement ou séparément, b) quels sont (i) le coût de construction de cette usine (ii) les emplacements les plus propices à la rentabilité, c) quelles seraient, advenant une entente entre l'Hydro-Québec et l'*Atomic Energy of Canada* visant à la construction de cette usine, les bases des négociations relatives au financement, d) des options sur des terrains ont-elles été prises dans la province de Québec en vue de ce projet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): 1. L'étude est en cours actuellement.

2. a) Conjointement. b) (i) non encore déterminé. (ii) non encore approuvé. c) On prévoit que l'*Atomic Energy of Canada Limited* construira l'usine à ses frais à un endroit fourni par l'Hydro-Québec, que cette dernière exploitera l'usine et achètera de l'*Atomic*

[M. Laprise.]

Energy of Canada Limited l'électricité produite et qu'après que l'usine aurait fonctionné de façon satisfaisante pour un certain temps, l'Hydro-Québec achètera l'usine à un prix à déterminer. d) Il incombera à l'Hydro-Québec d'acquiescer l'emplacement.

*LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question n° 479—**M. MacDonald (Prince):**

A quelle date s'attend-on que la chaussée de l'Île du Prince-Édouard sera terminée?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Il est impossible, à l'heure actuelle, de prévoir exactement la date de parachèvement d'une entreprise d'une telle envergure comme d'une telle complexité. Néanmoins, si les travaux avancent bien, l'entreprise pourra être terminée vers la fin de 1970.

M. Knowles: Ce qui veut dire après les prochaines élections.

L'AIDE FÉDÉRALE AUX AGRICULTEURS DU QUÉBEC

Question n° 490—**M. Laprise:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il été invité par le gouvernement du Québec à contribuer au remboursement des pertes subies par les agriculteurs de cette province à la suite des intempéries qui ont sévi du 1^{er} juillet 1964 au 15 mai 1965?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1 et 2. Oui, et le gouvernement est convenu, sous réserve de l'assentiment du Parlement, de contribuer en payant la moitié du coût du programme qui prévoit de l'aide en faveur des agriculteurs du Québec qui ont été touchés par le mauvais temps.

L'AIDE AUX MINES D'OR

Question n° 501—**M. Caouette:**

1. Est-ce que le gouvernement entend allouer aux mines d'or une aide accrue, afin de permettre aux employés de ces mines de recevoir des salaires semblables aux autres industries?

2. Dans l'affirmative, a) quand, b) que serait substantiellement cette aide, c) sur quelles normes serait-elle établie?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): 1. Le présent terme d'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, en vertu de laquelle le gouvernement fédéral subventionne l'industrie minière de l'or au Canada, expire à la fin de 1967. D'ici la fin de ce terme, on examinera à fond les besoins de cette industrie et des personnes qui y sont employées.

2. Compris dans la réponse à la question 1.